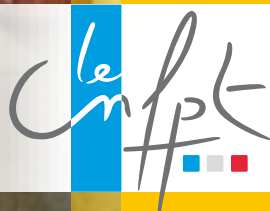




CNFPT PREMIERE COURONNE

LES NOUVELLES ORGANISATIONS DES RYTHMES SCOLAIRES : ENJEUX ET PISTES D'EVALUATION AU SEIN DES TERRITOIRES

L'accompagnement
du CNFPT en 2014



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

AVANT PROPOS

Ce document est principalement issu de deux événements organisés par le CNFPT en 2014 en Ile-de-France.

- Les ateliers d'échanges de pratiques qui se sont tenus le 5 mars 2014 à la délégation première couronne sur le thème : « Les nouvelles organisations des rythmes éducatifs en jeu dans les collectivités : la place de l'activité ».
- La journée d'actualité organisée le 10 octobre 2014 sur le thème : « La réforme des rythmes éducatifs : actualité juridique et pistes d'évaluation ».

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles et ceux qui ont suivi interpellent plusieurs disciplines qui dépassent largement le seul champ éducatif. C'est ainsi que les intervenants de ces journées, comme de l'ensemble des stages organisés au CNFPT sont issus de diverses institutions, disciplines et métiers. Des chercheurs en sciences de l'éducation, géographie et sociologie issus de l'université ou d'observatoire ont ainsi pu nourrir la réflexion en échangeant avec des DGA et directeurs de l'éducation de collectivité. De même, représentants de l'éducation nationale, du ministère de la cohésion sociale ou de la CNAF ainsi que des psychologues et ingénieurs formation ont pu contribuer au questionnement qu'appelle cette refonte des rythmes éducatifs. Du côté des participants, une grande variété de profils ont assisté à ces événements organisés par le CNFPT : directeurs de l'éducation, directeurs animateurs de loisirs et périscolaires, coordinateurs, responsables des ATSEM, chargés de mission rythmes éducatifs, responsables du périscolaire, responsable de la restauration, DGA, éducateurs sportifs, bibliothécaires, responsables du service culture, DRH, responsables formation... L'ensemble des services représentés et des métiers qui s'y exercent, témoignent de la transversalité de cette réforme et du besoin de travailler ensemble au sein des collectivités et au delà.

L'enjeu de cette réforme a conduit le CNFPT à faire appel à une diversité de méthodes pédagogiques en formation et lors de journées d'actualité. Des exposés, des tables rondes ont été enrichis de méthodes pédagogiques participatives comme le forum ouvert qui a permis aux participants de co-élaborer une réflexion en ateliers libres le 5 mars. Ce document est la synthèse des travaux réalisés au printemps 2014 à 6 mois de la rentrée scolaire 2014 en préparation. De nombreuses incertitudes émanaient alors des débats. D'une part, au niveau local les élections municipales ont conduit de nombreuses villes à l'alternance, d'autre part, le contexte national avec les modifications du dispositif attendu qui se sont concrétisées par le décret du 7 mai, puis par la circulaire du 19 novembre. La question de l'évaluation des dispositifs fût abordée lors de la journée du 10 octobre alors que la majorité des villes venaient de vivre leur première rentrée sous le jour des nouveaux rythmes éducatifs.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	page 1
1 MISE EN PERSPECTIVE DE LA REFORME	page 5
2 LES TERRAINS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME	page 5
2.1 - De la volonté politique d'une mise en place de la réforme au niveau local mais aussi national	page 5
2.2 - L'inconnue des ressources	page 5
2.3 - Les méthodes et les organisations locales de définition d'une mise en œuvre	page 6
2.4 - 36 000 communes, 36 000 réformes ?	page 6
2.5 - Zoom sur quatre exemples témoignant de la diversité des situations et des options choisies par les collectivités de la première couronne	page 6
2.6 - Points d'analyse sur les terrains de mise en œuvre de la réforme	page 7
3 LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES (TAP) OU NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) : QUELLES FINALITES POUR LES ENFANTS ?	page 7
3.1 - Des activités pour quel public ?	page 7
3.2 - Quelles formes peuvent prendre ces nouveaux temps ?	page 7
3.3 - Les conditions de mise en œuvre des TAP : temps, locaux, encadrement	page 7
3.4 - La place du choix dans l'organisation des TAP : le choix de l'enfant, le choix des parents et celui de la collectivité	page 8
3.5 - L'impact de la mise en œuvre des TAP sur les autres temps	page 8
4 LA CONTINUITÉ EDUCATIVE	page 8
4.1 - Un constat de dialogue difficile	page 8
4.2 - La question de la gouvernance des nouveaux temps d'activité périscolaires	page 9
4.3 - Des pistes pour un fonctionnement coordonné de l'équipe éducative	page 9
5 INSCRIPTIONS DES ENFANTS AUX NAP, TRANSFERTS DES FLUX, TRANSFERT DES RESPONSABILITES...	page 9
5.1 - L'inscription administrative	page 10
5.2 - L'inscription aux parcours d'activités et la répartition des enfants	page 10
5.3 - Filtrage des flux de sorties des enfants	page 10
5.4 - Les conditions d'accueil	page 10
5.5 - La circulation de l'information et la question de la coordination	page 11
6 METIERS, STATUTS, RECRUTEMENT ET FORMATION DANS LE CADRE DE LA REFORME	page 11
6.1 - Des métiers et cultures professionnelles réinterrogées par la réforme	page 11
6.2 - Une dynamique pluridisciplinaire à construire	page 12
6.3 - La question du recrutement	page 13
6.4 - Diplôme, statut, rémunération et taux d'encadrement	page 13
6.5 - La mise en formation des acteurs	page 14
7 LA QUESTION DE L'EVALUATION	page 14
8 PISTES DE REFLEXIONS FUTURES	page 15

1 - MISE EN PERSPECTIVE DE LA REFORME

A partir des discours des différents protagonistes de la réforme des rythmes scolaires dans le cadre des auditions de la commission sénatoriale réunie depuis novembre 2013, trois points paraissent importants à prendre en compte pour bien la comprendre et en mesurer les effets.

- Cette réforme n'est qu'une des phases d'une réforme plus vaste dite de refondation de l'école. La question des rythmes vient modifier l'organisation de la semaine scolaire en ramenant l'ensemble des écoles à neuf demi-journées avec les élèves. D'autres aspects du travail des enseignants devraient être modifiés à l'avenir.
- L'analyse des discours des différents acteurs révèle un principe assez peu perçu par certains segments concernés par cette réforme : les trois heures dégagées par les cours ajoutés le mercredi matin, principalement, dites « les trois heures Peillon », ont pour objectif de faciliter l'accès de tous les enfants aux activités de loisirs, artistiques, culturelles et sportives (LACS).
- L'analyse des remontées de terrain fait quant à elle surgir un point essentiel : là où les écoles sont engagées dans la réforme, les effectifs concernés par les nouvelles activités périscolaires (NAP) sont quatre fois plus importants, de l'ordre de 80 % des enfants scolarisés ; l'effet de cette réforme est donc massif.

Jean-Marie Bataille, pédagogue, enseignant et chercheur en animation socioculturelle

2 - LES TERRAINS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

2.1 DE LA VOLONTE POLITIQUE D'UNE MISE EN PLACE DE LA REFORME AU NIVEAU LOCAL MAIS AUSSI NATIONAL

Certaines collectivités, selon les volontés politiques n'ont pas souhaité s'engager dans la préparation de la mise en place de la réforme, et ce même pour la rentrée 2014. Leur nombre s'est réduit mais certaines batailles ont eu lieu au tribunal administratif. Les élections municipales ont localement bouleversé des stratégies éducatives, et les personnels des services concernés ont parfois dû pratiquer la conduite de projet en urgence.

Le contexte national et son évolution suite aux élections municipales a apporté une certaine souplesse dans la mise en œuvre. Le décret Hamon a ainsi permis aux villes de regrouper les 3 heures sur une même demi-journée.

Plus récemment, la **circulaire n° 2014-184 du 19-12-2014 intitulée** « Instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire » entend placer le PEDT comme un document incontournable des politiques éducatives territoriales. De même, revenant sur l'objet des nouveaux temps périscolaires, elle indique que ce temps "peut aussi consister en une prise en charge des enfants qui réponde au besoin social de transition entre le temps scolaire et la vie familiale" induisant ainsi qu'il n'est pas obligatoire d'en faire un temps d'éveil mais qu'il peut devenir une garderie.

2.2 L'INCONNUE DES RESSOURCES

La question des ressources des collectivités reste une inconnue. La pérennisation du fond d'amorçage va-t-elle se poursuivre ? Dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu, les collectivités sont en attente de précisions sur la participation de la CAF qui est engagée pour cinq ans à hauteur de 1 Md d'€ et des autres partenaires.

2.3 LES METHODES ET LES ORGANISATIONS LOCALES DE DEFINITION D'UNE MISE EN ŒUVRE

La concertation avec les parents et les acteurs éducatifs a pris plusieurs formes :

- réunions publiques de présentation et des points d'étapes
- groupes travail internes à la collectivité et avec les partenaires extérieurs (éducation nationale, ddes, parents...)
- communication sur internet
- questionnaires papiers et/ou sur internet avec des questions plus ou moins ouvertes

Comment ensuite créer une dynamique avec tous les services concernés par la mise en œuvre.

2.4 36000 COMMUNES, 36000 REFORMES ?

En fonction de ces incertitudes et de la diversité des territoires, on constate une multiplicité des possibilités de mise en œuvre comme en témoigne les quatre exemples ci-dessous.

2.5 Zoom sur quatre exemples témoignant de la diversité des situations et des options choisies par des collectivités de Première Couronne

	Caractéristiques	Organisation choisie
EXEMPLE A	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 habitants, • 1 800 élèves sur 7 écoles 	Raccourcissement des vacances scolaires de 6 jours et allongement de la pause méridienne de ¼ d'heure en maintenant les 8 demi-journées
EXEMPLE B	<ul style="list-style-type: none"> • 25 000 habitants, • 2 770 élèves sur une quinzaine d'écoles 	TAP organisés sur 2 jours en alternance (lundi-jeudi ou mardi-vendredi) sur le modèle parisien de 15h30 à 17h00 avec école le mercredi matin.
EXEMPLE C	<ul style="list-style-type: none"> • 53 000 habitants, • 6 480 élèves sur 26 écoles 	TAP : 15h45-16h45 tous les jours sauf mercredi. Taux d'encadrement : 1/14 et 1/18.
EXEMPLE D	<ul style="list-style-type: none"> • 80 000 habitants, • 8 500 élèves 	Temps de classe : 9h00-12h00 et 14h00-16h30. Pause méridienne : 12h-14h, pas de TAP mis en place et 2 samedis sur 3 travaillés.

2.6 POINTS D'ANALYSE SUR LES TERRAINS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME

La présentation comparée des démarches de mise en œuvre de la réforme a eu un effet de modélisation qui a permis, au-delà de la nécessaire information, de prendre nettement conscience des différents modes d'organisation possibles. Il faut noter qu'il existe des façons très différentes d'appliquer la réforme et qu'il existe aussi des façons de ne pas l'appliquer. La question des stratégies locales est donc déterminante.

Ce qui apparaît comme un point important mais qui est largement méconnu, au plan médiatique, c'est l'effet profondément réorganisateur de la réforme pour les structures proposant des activités sportives ou culturelles. On a beaucoup entendu les enseignants mais on est peu renseigné sur les questions que se posent les intervenants des conservatoires, des services des sports ou d'autres dispositifs.

Il s'agit bien d'une réforme des rythmes de l'enfant et des structures éducatives et non la seule réforme des rythmes scolaires. Les dimensions territoriales et expérimentales seraient à prendre en compte dans une démarche "accompagnante" d'évaluation.

Cette journée d'ateliers sur ces nouvelles organisations dues à la réforme a permis de mieux sérier ces questions émergentes grâce à un processus participatif de co-élaboration des données. Il serait pertinent de poursuivre ce travail de modélisation et de le valoriser auprès des collectivités et collectifs concernés.

Alain Vulbeau, professeur des universités, département des sciences de l'éducation, CREF, Université

3 - LES TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRES (TAP) OU NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP) : Quelles finalités pour les enfants ?

3.1 DES ACTIVITES POUR QUEL PUBLIC ?

Les âges, genres, les milieux sociaux, les territoires... Se pose en premier lieu la question des besoins physiologiques des enfants à l'œuvre de ces nouveaux temps avec notamment le traitement différencié entre maternelles et élémentaires, certaines communes envisageant même une organisation temporelle différente.

L'objectif d'accès à tous aux activités culturelles peut-il être atteint dans le cadre des nouveaux temps d'activités périscolaires et leurs contraintes matérielles ?

3.2 QUELLES FORMES PEUVENT PRENDRE CES NOUVEAUX TEMPS ?

Des ateliers, des parcours découverte ou de sensibilisation ? Quelle articulation avec les leçons et donc avec l'école déployée sur le temps après l'école ? Que veut dire activité de qualité ? Peut-on être dans la sensibilisation de masse tout en visant la qualité ? Un changement d'optique est à opérer en ce sens du point de vue des professionnels du sport et de la culture intervenant sur ces temps là... il ne s'agit pas du même cadre d'intervention d'apprentissage habituel mais bien d'un espace propice à la sensibilisation. Il y a la aussi à penser les contenus en cohérence et en articulation avec la journée d'école pour veiller à ne pas reproduire une situation d'apprentissage scolaire mais bien un temps d'éveil socioculturel. Une des questions pouvant guider la réflexion est : la mise en place des TAP dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs engendre-t-elle un réel allègement de la journée pour les enfants ?

3.3 LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES TAP : TEMPS, LOCAUX, ENCADREMENT

Quand, combien de temps ? Du point de vue des besoins de l'enfant, quels sont les meilleurs moments pour la mise en place des TAP ? Et du point de vue logistique ? Y a-t-il une contradiction ? La fréquence et la durée choisie de ces temps impacte son contenu et sa mise en œuvre concrète.

Où ? La mobilisation de certains espaces les fait passer d'un lieu de vie à un lieu d'activités. Il conviendrait d'envisager des mises en coopération entre collectivités pour la mise à disposition des équipements et ressources existantes alentours.

Qui ? Un diagnostic des activités existantes, transférables ou pas sur les NAP a été effectué sur bon nombre de communes qui s'appuient sur les forces existantes, notamment représentés par leurs animateurs mais aussi ATSEM, services culture et sports. Le recours aux associations et aux prestataires est à définir juridiquement : appels d'offre, appels à projet ? La participation des enseignants dépend bien souvent des habitudes existantes avant la réforme au sein des communes, voire des écoles.

LIEUX ET TERRITOIRES

La réforme des rythmes scolaires fait apparaître des enjeux quant à la façon de prendre en compte les espaces. En premier, comme lieu de confrontations et de malentendus, la classe joue parfois un rôle de cristallisation des tensions liées à cette réforme. Les acteurs découvrent une écologie du travail scolaire comme organisation d'un espace pour la construction des apprentissages (espace des tables et des affichages...), et aussi, comme lieu de travail des enseignant-e-s.

La recherche de lieux pour faire les TAP devient un autre enjeu, souvent combiné avec le premier mais pas seulement, le choix des horaires (45 min ou 1h30, voire 3h) pouvant modifier les possibilités pour se saisir des mètres carrés disponibles en dehors de l'école (musée, école de musique, ville, nature...). Les liens entre une école et certaines ressources locales peuvent entraîner des conséquences inédites. Ainsi, quel impact pourrait avoir la liaison établie entre le centre d'Art contemporain et une école à ses côtés, alors que les autres écoles proches des gymnases seraient amenées à en privilégier l'usage ? Peut-on imaginer un effet sur la carte scolaire, certains parents privilégiant les écoles près des opportunités pour les TAP qu'ils recherchent ? Ou bien, faut-il chercher à rendre l'accès à l'ensemble des lieux en substituant à la proximité, des transports de rapprochement ?

Entre la présence de ressources physiques et d'autres disponibles autrement car immatérielles, la question de l'espace peut se trouver modifiée et amener d'autres questions : qui sera chargé de l'accès aux activités artistiques, culturelles, sportives ou de loisirs immatérielles... Le territoire de l'école peut se trouver modifié par cette réforme, cependant, s'agit-il vraiment que d'une réforme de l'école ou bien des pratiques non-scolaires des enfants ?

Jean-Marie Bataille, pédagogue, enseignant et chercheur en animation socioculturelle ADESS Bordeaux 3

3.4 LA PLACE DU CHOIX DANS L'ORGANISATION DES TAP : LE CHOIX DE L'ENFANT, LE CHOIX DES PARENTS ET CELUI DE LA COLLECTIVITE

La question des inégalités existantes entre territoires, groupes scolaires d'une même commune et entre les communes se pose à travers les TAP qui poursuivent selon la loi un objectif d'accès à la culture pour tous. La question du coût de ces nouveaux temps pour les parents, de la répartition et du choix des activités devient une question éminemment politique.

3.5 L'IMPACT DE LA MISE EN ŒUVRE DES TAP SUR LES AUTRES TEMPS

Le temps de l'éducation nationale : il y a à réinterroger les contenus des temps scolaires en lien avec l'organisation des autres temps. Comment l'éducation nationale prend en compte les rythmes de l'enfant sur le temps à l'école mais également dans le cadre des activités éducatives complémentaires (APC) et les activités éducatives (AE). Quel avenir des études dans ce cadre ?

Le mercredi : cette journée devient le témoin d'une redistribution des usages avec une organisation de la journée séquencée entre école animation et une inflation des effectifs à la cantine. L'animation du mercredi prend donc un autre visage avec sa réduction.

Le périscolaire « classique » : il est fait le constat que celui-ci a tendance à accueillir plus d'enfants avec la mise en place des nouveaux temps. Comment le différencier des TAP ?

L'extrascolaire : les activités de ce cadre (sportives, pratique musicale ou d'expression etc.) vont-elles connaître une baisse, les familles pensant que les TAP peuvent les remplacer ?

Le temps « à la maison » : pour l'ensemble des familles, les nouvelles organisations impactent l'organisation en termes de fatigue des enfants, d'heure du coucher, d'activités à la maison... Mais quid des enfants qui ne participent pas aux TAP ?

Le temps de récréation : temps de transition il devient éminemment stratégique dans la définition des modalités des nouveaux temps.

Cet état des lieux de la multiplicité des formes que peuvent prendre la prise en charge de l'enfant tout au long de la journée et de l'ensemble de la semaine engendre une nécessaire réflexion sur la cohérence éducative.

4 – LA CONTINUITÉ EDUCATIVE

Définition de la continuité éducative

Mise en cohérence des différentes phases d'activité sur des différents temps de vie de l'enfant. Cette continuité éducative passe par un dialogue nécessaire autour du projet pour l'enfant ainsi que sur les problèmes matériels, de transmission et de transition aux moments charnières. La continuité éducative est un relais du service public.

4.1 Un constat de dialogue difficile

Il est communément admis une défiance, une opposition à la réforme plus ou moins forte de la part des enseignants, selon les collectivités et donc une difficile construction d'un projet commun visant à la mettre en place.

Le temps de concertation très rare à disposition des acteurs en jeu n'aide pas à la mise en dialogue et à la régulation des problèmes posés.

Les différences de formation et de culture professionnelle alimentent les représentations respectives. Les vocabulaires et les cultures divergent mais le clivage a évolué car les lignes bougent. La question de la confiance réciproque est notamment à l'œuvre.

Le partage des locaux constitue souvent un point d'achoppement particulier évoqué différemment en maternelle (installation de la classe) et élémentaire (moins de difficultés).

4.2 La question de la gouvernance des nouveaux temps d'activité périscolaires

Cette question pose la problématique de la définition d'un service public d'éducation co-construit entre l'éducation nationale et les collectivités et du rapport entre un cadre national et ses applications territoire par territoire. A cela s'ajoute la possible participation des acteurs issus du privé comme les associations. Le projet éducatif de territoire (PEDT) et son élaboration est un levier et un espace de concertation et de gouvernance entre les acteurs concernés.

Il convient de l'articuler avec les projets d'école et les projets pédagogiques existant sur chaque centre de loisirs et unité de périscolaire. Les conditions du pilotage et la place laissée aux acteurs sera déterminante pour la bonne organisation future et les ajustements éventuels. Ce pilotage fût parfois un travail d'équilibriste en période électorale.

4.3 Des pistes pour un fonctionnement coordonné de l'équipe éducative

Il convient de s'appuyer sur l'expérience passée et l'existant pour désamorcer ces obstacles à la bonne mise en dialogue des acteurs éducatifs :

- la stabilisation des équipes d'animation,
- la mise en place de référents,
- l'expérience des ATSEM,
- les projets d'école et les conventions,
- les intervenants pendant le temps scolaire,
- les projets communs : classes transplantées, kermesses, sorties scolaires...

Ces expériences sont à capitaliser et à dupliquer.

S'interroger communément sur le fond des projets et des contenus permet une mise en dialogue : comment, pourquoi (enjeux). Certaines communes ont la volonté de prendre en compte les projets d'écoles pour poursuivre le même type d'actions, en continuité et complémentarité.

Exemples de leviers de cohérence éducative

- Réflexion sur les devoirs et la question de la continuité et la régulation par les enseignants (travail du lien entre CM2 et 6ème notamment).
- Réflexion sur la problématique des études et de l'utilisation du temps périscolaire pour une activité scolaire avec un travail d'animation animateur/enseignants dans cadre du projet d'école.
- La mise en co-formation des personnels de l'éducation nationale et des collectivités peut aider à cette compréhension mutuelle et accompagner la mise en place d'une culture commune.

Les temps de concertation regroupant des enseignants et des directeurs, existent mais il faut des instances formalisées à l'image du dispositif de réussite éducative. Il convient également d'intégrer les personnels d'animation et ATSEM aux conseils d'école.

Il y a une prise de conscience dans le cadre du diagnostic rendu nécessaire par la réforme : la continuité éducative est devenue un sujet. Ce qui est déjà une avancée en soi.

Les projets vont évoluer suite à des premières évaluations à la rentrée. Reste à débattre de l'implication des familles dans les projets.

5 – INSCRIPTIONS DES ENFANTS AUX NAP, TRANSFERTS DES FLUX, TRANSFERT DES RESPONSABILITES...

La réforme des rythmes éducatifs engendre un phénomène de massification de l'accueil des enfants en périscolaire. Avec les changements d'horaires opérés, la fréquentation des nouvelles activités périscolaires passe de 20% à 80% par rapport à l'accueil actuel en périscolaire. Comment, dans ce contexte, adapter l'accueil des enfants et l'organisation des services concernés ?

5.1 L'inscription administrative

Le support évoqué en premier lieu est la fiche d'inscription avec une inscription pour l'année en mairie, que les NAP soient payants ou pas, mais d'autres méthodes de recensement sont mises en avant comme l'utilisation d'un outil commun avec l'éducation nationale : le cahier de correspondance de l'enfant avec la photo de l'enfant en couverture, et la fiche de renseignement traditionnelle au dos (qui est autorisé à venir chercher l'enfant). Cette modalité a nécessité une négociation avec les enseignants.

Pour le suivi tout au long de l'année, l'établissement de la liste des enfants inscrits (sur un fichier Excel) est préconisé. Il est aussi possible d'utiliser des codes couleurs différenciant les enfants autorisés à sortir seuls ou pas.

Les collectivités sont en recherche d'outils (exemple d'un outil collaboratif en ligne gratuit) dans le cadre notamment de la dématérialisation des démarches administratives pour les familles.

Ces aménagements autour de l'inscription nécessitent pour certaines collectivités un renforcement de l'équipe administrative avec parfois participation de saisonniers de l'été pour aider dans la logistique administrative.

5.2 L'inscription aux parcours d'activités et la répartition des enfants

Comment répartir les enfants dans les groupes et quand et comment en informer les familles ? La question de l'éventail du choix laissé aux familles et à l'enfant se pose ici.

Certaines communes ont informé les familles des parcours éducatifs et les familles ont inscrit leurs enfants pour l'ensemble des parcours. Concernant la répartition des enfants, certaines communes ont raisonné en groupe « classe », d'autres communes en groupes d'inscrits au parcours éducatif.

5.3 Filtrage des flux de sorties des enfants

Faut-il mettre une récréation avant le début des NAP ? A quel moment les parents viennent-ils chercher leur enfant ? Comment est appréhendé un départ échelonné sur un volume d'enfants important ? Si cela n'est pas permis, quelle procédure en cas de retard de parents ?

La participation éventuelle des gardiens d'écoles facilite la surveillance et le filtrage des flux d'enfants sortants, surtout lorsqu'ils sont présents sur le temps d'accueil du soir.

5.4 Les conditions d'accueil

Les locaux

Le diagnostic des locaux disponibles, utilisables ou pas, dans chaque école fût largement utilisé. Pour les locaux des écoles, un conventionnement avec les directeurs d'écoles pour déterminer les locaux et matériels utilisés dans le cadre des NAP a parfois débouché sur une charte d'utilisation des locaux. Il est fait le constat commun que là où les enseignants participent déjà au périscolaire et/ou participeront aux NAP, la question du partage des locaux est facilitée. Question toute bête mais néanmoins importante : que faire des cartables pendant les TAP ?

L'encadrement des enfants, l'organisation, les plannings

Les conditions de travail très fractionnés des animateurs sont fortement impactées par la réforme qui bouleverse les horaires d'intervention avec la nécessité de les faire revenir plus tôt le soir. A étudier, le moyen d'assurer une continuité de service avec l'équipe du matin, de la pause méridienne, du soir, du NAP ? Comment le coordinateur peut-il encadrer et avoir une vue d'ensemble de toutes ces équipes ?

La question de la pérennisation des équipes est prégnante. Certaines communes organisent les mêmes équipes sur plusieurs profils en fonction de leurs temps d'intervention par exemple une équipe pour le matin, le soir et le mercredi, et une autre équipe intervenant pendant la pause méridienne et le soir.

La responsabilité

La définition des responsabilités sur les différents temps reste un enjeu majeur qui, au delà de ce qui est prévu par le cadre législatif et son interprétation se traite aussi du point de vue de l'organisation et la communication entre les acteurs impliqués afin de construire des coresponsabilités cohérentes.

5.5 La circulation de l'information et la question de la coordination

Il est nécessaire de mettre en place des réunions d'équipes éducatives avec l'ensemble des acteurs concernés, a minima la participation de l'ensemble des équipes à la journée de pré rentrée. Certaines communes ont prévu un temps de préparation et de réunion d'équipes payé par la ville. La mise en place de temps communs entre les enseignants et la ville pour cette collaboration technique est certes difficile mais nécessaire.

Accueil des enfants en situation de handicap et gestion des PAI : il convient de mettre en place une procédure pour que l'ensemble des intervenants aient les informations nécessaires.

Comment organiser la coordination et les liaisons entre les différents temps et entre les différentes activités ? Il est important de tenir à jour et à disposition commune, l'identification des intervenants sur chaque temps, avec chaque groupe d'enfants pour plus de traçabilité. Certaines villes ont désigné un référent NAP par école qui n'est pas toujours compté dans l'encadrement. Il fait le lien entre les enseignants, les animateurs et l'ensemble des intervenants NAP mais est également l'interface des familles. Cette fonction peut être confiée aux directeurs d'école, aux directeurs de loisirs, aux animateurs référents ou bien sur des postes dédiés par école ou territoire. Cette fonction de référence de site est à interroger d'un point de vue métier et formation.

6 - METIERS, STATUTS, RECRUTEMENT ET FORMATION DANS LE CADRE DE LA REFORME

6.1 Des métiers et des cultures professionnelles réinterrogés par la réforme

Le métier d'animateur-trice

La réforme des rythmes éducatifs met en exergue un potentiel fort de professionnalisation du métier d'animateur en particulier. Soumis à des horaires très fractionnés, à une précarité importante ainsi qu'à un déficit de confiance et de crédibilité, l'animateur peut en effet effectuer jusqu'à trois prises de poste par jour. La disparition du mercredi matin comme temps d'animation réduit d'autant plus son amplitude d'action. Il y a à mener une réflexion sur le nouveau temps de travail et sa répartition. La place de l'animateur dans la question de la transmission est importante en prenant en compte qu'il est garant du projet éducatif, pédagogique et d'animation. Est-il un éducateur, un accompagnant ? Certains craignent de devenir portiers (simple charnière entre le temps de l'école et les TAP, assurés par des intervenants extérieurs). L'historique de l'animation imprégné des principes de l'éducation populaire, à savoir le libre choix de l'enfant, l'épanouissement personnel est mis à mal face au flux envisagé sur ces nouveaux temps. Il y a matière à creuser les réflexions, notamment en ce qui concerne l'accueil des familles, et les compétences relationnelles seront à développer en ce sens. Une réflexion est à mener sur la pérennisation des équipes d'animation qui sont soumises à un turn-over très important. Aller vers des contrats plus stables et des temps plus pleins semble être l'aspiration des collectivités réalisable en fonction de leurs moyens.

Le métier de l'assistant-e territorialisé-e des écoles maternelles (ATSEM)

Cette fonction est actuellement variablement répartie entre l'assistance éducative à l'enseignant en classe de maternelle et les tâches d'entretien des locaux de l'école. C'est un métier majoritairement exercé par des femmes titulaires du CAP petite enfance. Certains agents exercent parallèlement des fonctions d'animation sur les temps périscolaires. Les collectivités n'incluent pas nécessairement ces personnels dans les dispositifs de la réforme ce qui engendre un sentiment de marginalisation de leur part. L'intégration de ce métier dans le cadre de la réforme implique une forte montée en compétences éducatives. On passe de l'assistance éducative sous la responsabilité de l'enseignant à l'encadrement d'enfant en autonomie dans le cadre d'une animation d'un atelier TAP. Cela crée un rapport ambivalent à la fonction d'animation, entre crainte et envie. Il est certain que l'intégration de ces personnels au moins dans la réflexion autour des organisations peut être un levier significatif car ces agents en contact quotidien avec les enseignants représentent souvent une porte d'entrée au dialogue, sur la question de l'ouverture des salles de classe notamment.

Le métier d'enseignant-e

Typiquement désigné comme détenteur du savoir car plus diplômé que ses collègues de terrain territoriaux et disposant d'une légitimité plus forte auprès des familles notamment. Si la classe se termine 45 minutes plus tôt tous les jours, il n'aura plus de contact avec celle-ci. Majoritairement opposés à la réforme et obéissant à une hiérarchie et à une culture professionnelle différentes, les enseignants sont en lien quotidien avec les équipes territoriales et pourtant diversement engagés sur des réflexions communes.

Le métier d'intervenant-e culturel-le

Habités à enseigner dans le cadre de cours individuels ou en petit collectif, la mise en place des TAP diverge pour eux complètement en termes d'échelle de conception et de contenus dispensés. Les agents des conservatoires semblent rétifs à l'implication dans cette réforme car les cadres envisagés divergent diamétralement de leurs cadres de travail habituels et de leur statut particulier. C'est un réel changement de fonction qui ne pourra s'opérer que par la valorisation des compétences culturelles au sein de la ville.

Le métier d'éducateur-trice sportifs

Là aussi, ces personnels sont habitués à animer des séquences pédagogiques en milieu scolaire ou extrascolaire ayant un véritable objectif de transmission de compétences sportives. Les TAP tels qu'ils sont envisagés parlent plutôt de sensibilisation. Quel redéploiement opérer dans ce sens ?

Le métier de directeur de l'éducation

Ce métier est en pleine évolution, il s'est fait chef de projet au travers de la mise en place de la réforme avec un souci de fédérer les acteurs en transversal, tout en continuant à gérer le quotidien. Certaines communes ont ainsi mis en place des chargés de missions spéciaux sur la réforme afin de soulager la charge du directeur de l'éducation.

Le métier de directeur de loisirs

Fortement impacté par la réforme car il devient le plus souvent un véritable agent pivot car coordonnateur et de ses équipes d'animation et de l'ensemble des intervenants TAP qui peuvent être de services et cultures professionnelles différentes et de catégories différentes (A, B, C). Il est également, dans ce cadre, le référent des familles. La question du positionnement est fortement à travailler mais également celles de la communication et de l'organisation dans ce nouveau cadre.

La nouvelle fonction de coordination

Directeur coordonnateur, animateur référent par site, école, par domaine de compétences, par âge, par territoire... Les intitulés sont variables selon les échelles et les organisations des collectivités. Cependant, la réforme de rythmes éducatifs a fait exploser cette fonction sur tous les terrains, à tel point qu'il existe un besoin parfois de coordonner les coordinations...

Les autres métiers de l'école

Il est proposé de rémunérer les assistantes de vie scolaires (AVS) pour participer à l'encadrement des nouveaux temps d'activités périscolaires (NAP) pour les enfants en situation de handicap (dans certaines villes, ces agents de l'éducation nationale participent déjà sur la pause méridienne en étant rémunérés par la ville). Dans certaines communes à caractère rural, les gardiens d'écoles sont également mobilisés.

6.2 Une dynamique pluridisciplinaire à construire

Il y a à creuser la conception de l'éducation, de la transmission de ces différentes cultures professionnelles afin que la réforme soit un levier de valorisation et professionnalisation des métiers de l'école.

Pour cela, un accompagnement au changement de ces métiers est nécessaire de même qu'un accompagnement au changement de l'organisation du temps de travail de ces métiers.

L'objectif est de travailler ensemble et de fédérer les équipes issues des ressources internes mais aussi externes.

Il convient de penser la communauté éducative de et autour de l'école en véritable équipe pluridisciplinaire à l'image de ce qui se fait traditionnellement dans le secteur de la petite enfance. Il s'agit de retrouver cette dynamique d'équipe, au-delà des clivages.

Quelques pistes pour mettre en place cette dynamique :

- Des plans de formation transversaux afin de faire émerger une culture commune :
 - Sens de la réforme et de ces temps particuliers
 - Fondamentaux (besoins de l'enfant, rôle et missions de l'animateur...)
 - Méthodologie pédagogique des TAP
 - Organisation des TAP ;
 - Formations par thématiques d'activités
- Des temps de coordination afin que ces professionnels se retrouvent et aient un cadre formel pour échanger et co-construire sur les projets et sur le quotidien.
- Les groupes d'échanges de pratiques professionnelles peuvent être à ce titre de très bon leviers pour faire parler les professionnels sur le métier et faire émerger des pistes d'actions communes.

Qui dit formation, dit temps et espace à dégager pour sa mise en œuvre. Comment mettre en place des systèmes de remplacement des agents qui sont en formation ?

6.3 La question du recrutement

Les collectivités visent souvent un recrutement fort pour assurer l'encadrement des TAP. La rentrée s'est avérée difficile pour bon nombre d'entre elles faute de volume suffisant d'intervenants. Elles se sont souvent retrouvées en concurrence les unes avec les autres sur ce sujet et au même moment (entre mai et octobre 2014) ? L'implication de la DRH dans le processus de recrutement est souhaitable à un haut niveau de modélisation afin de soutenir les services.

6.4 Diplôme, statut, rémunération et taux d'encadrement

Toutes les collectivités n'ont pas souhaité appliquer l'assouplissement du taux d'encadrement (passage de 1 encadrant pour 10 à 1 pour 14 en maternelle et à 1 pour 14 à 1 pour 18 en élémentaire). Il s'agit d'un choix le plus souvent guidé par les possibilités en termes de ressources mais qui peut s'avérer un véritable symbole politique lorsque la non application est affichée. Il convient également de creuser la question des rémunérations en fonction des statuts, à tâche égale, les divers encadrants TAP ne seraient pas rémunérés de la même manière.

Les diplômes et les formations des encadrants, pré-requis nécessaires, par exemple le CQP. Le BAFA, communément admis comme diplôme très léger pour encadrer des enfants (2 semaines de formation+ stage) est pourtant le minima avancé pour être comptabilisé comme encadrant diplômé.

D'autres diplômes émergent comme le CQP, le BPJEPS étant plébiscité pour une réelle montée en compétence des personnels d'animation. Au delà des diplômes, la formation continue peut-être un réel vecteur d'une montée en compétence fort des liens qu'elle tisse avec l'expérience professionnelle.

LA REFORME, DU POINT DE VUE DES PROFESSIONS

Le travail éducatif n'est pas uniquement l'affaire des enseignants, il est « partagé » : d'une part avec le personnel de soutien qui assure la maintenance et le fonctionnement des écoles, d'autre part avec des professionnels de l'éducation non enseignants : animateurs, intervenants, psychologues, orthophonistes, etc.

Si l'on examine cette question du point de vue des dispositifs, on est passé, en 40 ans, d'une politique incitative et volontaire (du centre de loisirs associé à l'école de 1973 au contrat éducatif local de 1998, en passant par la circulaire dite « Calmat-Chevènement » de 1984), à l'obligation de réformer l'école et sa périphérie : la réforme de 2013 invoque notamment les recherches de chronobiologistes (le rôle de médecins et de psychologues semble déterminant) et un désavantage français (à l'échelle de l'OCDE) dans « l'organisation des apprentissages » (circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013).

La réforme introduit une nouvelle division du travail éducatif qui contribue à une réorganisation de l'école par le « bas », dans la mesure où la division technique des tâches et la complémentarité des occupations professionnelles sont définies localement. On peut supposer que les frontières entre les différents métiers vont se reconfigurer, tout comme les conditions de travail des personnels. Par exemple, les conceptions de l'éducation sont sans doute très contrastées : penser que les activités éducatives locales vont fertiliser les disciplines scolaires ne fait pas l'unanimité !

Francis Lebon, sociologue, Maître de conférences à l'Université Paris Est Créteil (UPEC), rattaché au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et sociales (LIRTES).

6.5 La mise en formation des acteurs

Nombre de collectivités, dans un souci d'optimisation des ressources se sont basées sur les compétences existantes dans la collectivité. Il y a eu ainsi identification des passions, centres d'intérêt, diplômes et autres expériences pouvant concourir au contenu des temps d'activité périscolaires. Reste ensuite à savoir comment transmettre ces compétences auprès des enfants. Ainsi certaines collectivités ont fait appel au CNFPT pour former leurs agents à transformer leurs connaissances en transmissions possibles auprès du jeune public. Certaines collectivités sont allées plus loin en formant des référents auprès du CNFPT à la méthodologie pédagogique des temps d'activités périscolaires pour que ceux-ci deviennent référents au sein de la collectivité et puissent former en interne ensuite.

Le CNFPT a adapté son offre en 2013, 2014, puis 2015 afin de proposer des formations permettant d'accompagner les professionnels sur les axes ci-dessous.

- Connaissance de la réforme et de ses enjeux à travers des journées d'actualité et des stages centrés sur les acteurs, l'enjeu pédagogique...
- Accompagnement des pilotes à des rencontres des responsables de l'éducation et des stages sur l'élaboration PEDT ;
- Accompagnement des agents encadrants d'enfants afin de leur permettre de :
 - conforter leurs rôles et missions dans le cadre de cette réforme,
 - développer leurs apports de compréhension de l'enfant, de son développement en relation avec son expérience professionnelle, dans une démarche réflexive,
 - distinguer le sens d'une activité périscolaire dans le cadre de la réforme et développer une méthodologie d'élaboration d'activité,
 - affûter le panel d'activités à proposer aux enfants ;
- Accompagnement de la fonction de coordination fortement mise en exergue.

L'accompagnement du CNFPT s'est également déployé lors de modules de formations intra-locales co-construites avec les villes demandeuses.

7 - LA QUESTION DE L'EVALUATION

A l'automne 2014, la majorité des communes avaient initié une évolution de leurs rythmes éducatifs depuis la rentrée. Même si l'on constate une mise en place variable selon les volontés politiques, les organisations et les moyens, se pose d'ores et déjà la question de la démarche d'évaluation. Une évaluation globale de la réforme est en cours d'élaboration par l'éducation nationale en lien avec le ministère de la cohésion sociale. Cette démarche évaluative devra pour autant se poser pour chaque territoire pour interroger l'impact local en mettant en relation objectifs poursuivis et l'observation des effets et ce, à plusieurs niveaux :

- au niveau des enfants (du point de vue de leur bien-être et de l'assimilation des apprentissages scolaires)
- au niveau des acteurs (enseignants, intervenants TAP internes et externes, parents...)
- au niveau du territoire
- au niveau de la gouvernance
- au niveau des usagers auprès desquels il conviendra également d'évaluer les dispositifs.

Plusieurs focales et méthodologies sont à l'étude comme :

- Le diagnostic socioculturel qui est une analyse sociologique et géographique de l'accès aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs. La réforme permet-elle un égal accès de tous à la culture ? Quel est l'impact des ressources existantes et des dynamiques de territoire sur cet objectif clef initial de cette réforme ?
- L'évaluation de la réussite éducative : la nouvelle répartition des 24 heures de temps scolaire a-t-elle un impact sur la réussite des élèves ?
- L'évaluation du bien-être des enfants : comment l'enfant éprouve-t-il cette nouvelle organisation du temps à court, moyen et long terme ?

- L'évaluation à chaque niveau d'intervention qui passe par une étape indispensable qu'est l'évaluation de terrain des activités proposés lors des NAP. Cette démarche passe par un travail fort de formalisation écrite des objectifs, indicateurs et évaluation des interventions auprès des enfants.

Dans le même mouvement évaluatif, la définition du PEDT inclue une évaluation obligatoire qui peut être un support de l'ensemble des focales d'évaluations évoquées ici.

8 - PISTES DE REFLEXION FUTURES

Cette plaquette peut être considérée comme une photographie des questionnements, problématiques et pistes envisagées au printemps 2014 et juste après la rentrée. La circulaire du 19 novembre 2014 apporte encore des évolutions pour généraliser les PEDT notamment. Ce contexte juridique en évolution permanente et l'évaluation nécessaire des changements en cours va encore faire émerger de nouveaux espaces de rencontre et de temps communs afin de permettre aux professionnels de poursuivre en s'appuyant sur une démarche réflexive. Cela pourra faire l'objet de futurs événements et ressources proposées par le CNFPT.

Les rédacteurs de ce présent document, **Jean-Marie BATAILLE, Francis LE BON, Alain VULBEAU et Charlotte BARROS** (coordination) remercient l'ensemble des contributeurs sans lesquels cette formalisation n'aurait pas été possible :

- participants aux formations et aux journées d'actualité dont les échanges, les témoignages, les questionnements alimentent la réflexion en formation et lors des évaluations des modules de formations.
- Intervenants des journées d'actualités et de l'ensemble des stages de formation du CNFPT, ils font vivre la réflexion en action par leur savoir faire d'analyse et d'action pédagogique.

» VOTRE REFERENT RYTHMES SCOLAIRES A LA DELEGATION REGIONALE

Charlotte BARROS - Conseillère Formation domaine Enfance, Education, Jeunesse - 01 41 83 30 60 - charlotte.barros@cnfpt.fr

RETROUVEZ AUSSI EN LIGNE

Les catalogues regroupant l'offre de formation 2015 pour plusieurs familles de métiers, dont ceux exercés dans le domaine de l'action éducative.

Ce support est destiné aussi bien aux agents qu'au personnel d'encadrement et est en ligne sur

www.cnfpt.fr

